



Commune
FROLOIS

CR réunion du Conseil Municipal du 29/11/2017

Présents : Boeglin Stéphane, Claudel Solange, Duez Catherine, Lardin Dominique, André Jean-Christian, Hardel James, Calmus Cécile.

Absents excusés : Urion Michel a donné procuration à Colin Claude, Rocher Christine à Boeglin Stéphane.

Absents non excusés : Renaud Olivier, Delhay Sylvie, Roisin Jérôme, Eustache Marie-Hélène.

Nombre de membres en exercice: 14

Nombre de présents : 08

Nombre de votants : 10

Le scrutin a eu lieu, Monsieur Hardel James a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

REMBOURSEMENT ASSURANCE

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'assurance GENERALI a revu ses tarifs et a procédé à un remboursement de la prime d'assurance d'un montant de 1 615,20 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- **ACCEPTE** le chèque de remboursement de **1 615,20 €**.

TRANSFERTS DE CREDITS

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à des transferts de crédits, afin de régulariser des dépenses non prévues au budget.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents accepte les transferts de crédits suivants :

En dépenses d'investissement :

- du compte 6068 au compte 60631 pour un montant de	2 200,00 €
- du compte 6413 au compte 6411 pour un montant de	4 000,00 €
- du compte 022 au compte 6411 pour un montant de	4 720,00 €
- du compte 678 au compte 66111 pour un montant de	1 039,22 €
- du compte 615221 au compte 61521 pour un montant de	4 702,00 €
- du compte 65548 au compte 65541 pour un montant de	1 150,00 €

PLAN DE CIRCULATION

Le Maire expose au Conseil Municipal, la suite des travaux de la rue de Guise :

- Installation de résine (couche de gravillons de différentes couleurs pour matérialiser les

- espaces) au printemps.
- Le plan de circulation à adopter.
 - L'installation de panneaux de signalisation.
 - La prise des arrêtés.
 - La communication à tous, : plan de circulation, fonctionnement, respect, points sur les poubelles...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- **ADOpte** le plan de circulation

COLUMBARIUM

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il ne reste plus d'emplacement de libre dans le columbarium existant et qu'il a lieu de prévoir une extension de celui-ci.

Des demandes de devis ont été faites auprès de plusieurs entreprises.
Deux entreprises ont répondu et ont établi un devis : Munier Columbariums et Cimtéa.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- **DECIDE** de retenir l'entreprise **Munier Columbariums** pour un montant de **13 571,81 €**



Extension de 12 cases

QUESTIONS DIVERSES

M. COLIN lève la séance